

Mon portrait sert pour pub sans mon accord

Par virgule, le 05/07/2010 à 23:04

Bonjour,

Cet hiver j'ai eu la surprise de voir ma "tête" sur une photo dans un dépliant de l'office du tourisme sur les festivités de mon village.

Cette photo a été prise lors d'une fête folklorique à laquelle je participais en tant que bénévole. Personne ne m'a demandé si j'étais d'accord pour apparaître dans ce dépliant. La photo était petite, (2x2cm environ), je n'ai donc rien dit.

mais surprise pour cet été ; j'apparais sur le dépliant d'information de l'OT, en plus grand : 5x5 cm et je suis très reconnaissable.

De plus je suis aussi sur le magazine d'actualité des festivités de l'été de la région, en bannière de 10 x 9 cm avec le logo de mon village pour le programme de l'été (diverses dates de manifestations) et adresse du site de l'Office du Tourisme. Je ne travaille pas à l'OT, mais dans un cabinet médical, et je trouve très déplaisant de ne pas avoir été informé de ces pubs.

J'aimerais avoir un modèle de lettre pour demander à l'OT de me dédommager à l'amiable (1 cent d'euro/dépliant par exemple)

La photo n'est pas signée.

Quels arguments puis-je mettre en avant ? Pensez-vous que ma demande pourra aboutir ???

merci d'avance pour vos conseils avisés.